

Votants : 92  
Convocation du Conseil de Communauté :  
le 14 juin 2013  
Affichage du Compte-rendu Sommaire :  
le 25 juin 2013

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 24 juin 2013

### FINANCES– PEREQUATION HORIZONTALE - PRISE EN CHARGE PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NIORT DE LA TOTALITE DU PRELEVEMENT 2013 DU FPIC

#### Titulaires présents :

Geneviève GAILLARD, Thierry DEVAUTOUR, Serge MORIN, Stéphane PIERRON, Alain PARROT, Joël MISBERT, René MATHE, Pascal DUFORESTEL, Elisabeth MAILLARD, Jean-Luc CLISSON, Michel SIMON, Dominique VALLEE, Brigitte COMPETISSA, Gérard LABORDERIE, Jean-Luc MORISSET, Bernard JOURDAIN, Jacques MORISSET, Sylvie DEBOEUF, Jean-Michel TEXIER, Olivier MARIE, Christian BREMAUD, Rabah LAICHOIR, Gilbert GOLAZ, Maryvonne ARDOUIN, Jacky AUBINEAU, Blanche BAMANA, Patrick BERNACCHI, Julie BIRET, Jean-Pierre BOUTHILLIER, Dominique BOUTIN-GARCIA, Elsie COLAS, Annie COUTUREAU, Didier DAVID, Annick DEFAYE, Patrick DELAUNAY, Francis DUPONT, Gwénaëlle FILLION-MIGNARD, Jean-Pierre GAILLARD, Michel GENDREAU, Nicole GRAVAT, Anita JAGOUEX, Guillaume JUIN, Anne LABBE, Patrice LAPLACE, Eliane LE MAITRE, Bernard LEYSENNE, Gaëlle MANGIN, Germain MEHL, Josiane METAYER, Franck MICHEL, Danielle NICORA, Rose-Marie NIETO, Christiane PINEAU, Alain PIVETEAU, Christophe POIRIER, Bernard RAIMOND, Philippe REY, Claude RICHARD, Claire RICHECOEUR, Alain SAUVIAC, Nathalie SEGUIN, Jean-Louis SIMON, Jean-Claude SUREAU, Françoise TALBOT, Jacques TAPIN, Francis THIBAUDAULT, Denis THOMMEROT, Hüseyin YILDIZ, Gérard ZABATTA

#### Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Jacques BROSSARD à Jean-Pierre BOUTHILLIER, Gilbert BARANGER à Germain MEHL, Marie-Christelle BOUCHERY à Sylvie DEBOEUF, Nicole DAVID à Brigitte COMPETISSA, Gérard GIBAUT à Gilbert GOLAZ, Bernard ADAM à Gérard LABORDERIE, Chantal BARRE à Annick DEFAYE, Alain BAUDIN à Guillaume JUIN, Pilar BAUDIN à Jean-Louis SIMON, Georges BERDOLET à Claire RICHECOEUR, Amaury BREUILLE à Bernard JOURDAIN, Alain CHAUFFIER à Philippe REY, Jacques GUILLOTEAU à Michel SIMON, Véronique HENIN-FERRER à Bernard RAIMOND, Nicole IZORE à Annie COUTUREAU, Virginie LEONARD à Nicole GRAVAT, Nicolas MARJAULT à Franck MICHEL, Alain MEMIN à Francis DUPONT, Magdeleine PRADERE à Stéphane PIERRON, Pierre RIGAUDEAU à Jean-Luc MORISSET, Sylvette RIMBAUD à Elsie COLAS, Monique SAGOT à Danielle NICORA, Marc THEBAULT à Rose-Marie NIETO

#### Titulaires absents suppléés :

Jean-Jacques GUILLET par Claude RICHARD, Joël BOURCHENIN par Bernard LEYSENNE

#### Titulaires absents :

Robert GOUSSEAU, Jérôme BALOGE, Elisabeth BEAUVAIS, Christian GRELIER, Emmanuel GROLLEAU, Jacqueline LEFEBVRE, Aurélien MANSART, Delphine PAGE, Michel PAILLEY, Frédéric PASTOR

#### Titulaires absents excusés :

Jacques BROSSARD, Gilbert BARANGER, Marie-Christelle BOUCHERY, Nicole DAVID, Gérard GIBAUT, Bernard ADAM, Chantal BARRE, Alain BAUDIN, Pilar BAUDIN, Georges BERDOLET, Amaury BREUILLE, Alain CHAUFFIER, Jacques GUILLOTEAU, Véronique HENIN-FERRER, Nicole IZORE, Virginie LEONARD, Nicolas MARJAULT, Alain MEMIN, Magdeleine PRADERE, Pierre RIGAUDEAU, Sylvette RIMBAUD, Monique SAGOT, Marc THEBAULT

**Président de séance :** Geneviève GAILLARD

**Secrétaire de séance :** Gaëlle MANGIN

Accusé de réception en préfecture 079-247900806-20130624-C59-06-2013-DE Date de télétransmission : 01/07/2013 Date de réception préfecture : 01/07/2013
--

## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NIORT

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 24 JUIN 2013

### FINANCES – PEREQUATION HORIZONTALE - PRISE EN CHARGE PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NIORT DE LA TOTALITE DU PRELEVEMENT 2013 DU FPIC

Monsieur **Thierry DEVAUTOUR**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par le Bureau,

Sur Proposition de la Présidente,

Vu l'article 144 de la loi n° 2011-1977 du 28 décembre 2011 de finances pour 2012 instaurant un Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC),

Vu l'article 112 de la loi n° 2012-1509 du 29 décembre 2012 de finances pour 2013 ajustant les modalités de répartition du FPIC à compter de 2013,

Vu le Budget Primitif 2013 approuvé par le Conseil de Communauté le 17 décembre 2012,

Considérant que le FPIC a été créé dans le but de diminuer les inégalités de ressources fiscales entre les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, au moyen d'un mécanisme de péréquation horizontale ; le FPIC consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées,

Considérant que les services de l'Etat ont informé la Communauté d'Agglomération de Niort qu'en 2013 elle est contributrice au FPIC à hauteur de 39.205 €,

Considérant qu'il est prévu de droit que la répartition du prélèvement entre la CAN et les vingt-neuf communes membres se fasse à compter de 2013 en fonction du coefficient d'intégration fiscale (CIF) de la CAN, et que la répartition de droit du prélèvement entre les communes membres se fasse en fonction de leur potentiel financier par habitant et de leur population,

Considérant que la loi laisse néanmoins à la CAN la possibilité d'appliquer sa propre répartition du prélèvement 2013, à condition que le Conseil de Communauté l'approuve par une délibération votée à l'unanimité avant le 30 juin 2013 ; ce mode de répartition ne serait alors valable qu'une année,

Considérant la complexité du mécanisme de répartition interne, et l'effet péréquisiteur très marginal qu'il produirait appliqué à un faible montant, les 39.205 € équivalant à environ 0,36 € par habitant DGF 2013,

Considérant que la CAN peut exercer la solidarité intercommunale en prenant en charge sur son budget 2013 la totalité du prélèvement du FPIC, soit 39.205 €,

079-247900806-20130624-C59-06-2013-DE  
Date de télétransmission : 01/07/2013  
Date de réception préfecture : 01/07/2013

Il est demandé au Conseil de Communauté de bien vouloir :

- Adopter la prise en charge à 100 % par la CAN sur son budget principal du prélèvement 2013 du FPIC, d'un montant de 39.205 €.

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

Pour : 92  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Non participé : 0

**Thierry DEVAUTOUR**

**Vice-Président Délégué**

Accusé de réception en préfecture  
079-247900806-20130624-C59-06-2013-DE  
Date de télétransmission : 01/07/2013  
Date de réception préfecture : 01/07/2013